



# Demande d'immatriculation(s) et/ou de vignette(s)

## PROPRIÉTÉ AVEC QUAÏ

MATRICULE

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ

NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S) INSCRIT(S) AU RÔLE D'ÉVALUATION

## UTILISATEUR (propriétaire des embarcations)

ψ

NOM, PRÉNOM

NOM, PRÉNOM

ADRESSE : ψ

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

COURRIEL : ψ

NOS DE TÉLÉPHONE : ψ

Je désire recevoir ce formulaire **par courriel** l'année prochaine

Oui

**Veuillez compléter les informations ci-dessous, lire le code d'éthique et apposer votre signature au verso et remettre le formulaire au bureau municipal, accompagné de votre paiement (comptant, chèque).**

### EMBARCATIONS MOTORISÉES (TOUTE FORCE DE MOTEUR)

Type et marque de l'embarcation	Force moteur (cv)	Propriétaire OUI OU NON	COUTS	NUMÉRO DE OU DES VIGNETTES					
ψ									

Libellez votre chèque au nom de la Ville de Lac-Sergent / TOTAL

(1) Seuls les canots, kayaks, les petits voiliers ainsi que les petites embarcations nautiques équipées d'un moteur de moins de 10 cv n'ont pas l'obligation de détenir une immatriculation fédérale.

(2) Toute utilisation de la rampe d'accès publique requiert une vignette obligatoire.

merci de votre collaboration!

N'oubliez pas la **signature obligatoire** au verso



## PAIEMENT PAR CHÈQUE OU ARGENT

Carte magnétique : \_\_\_\_\_

Carte perdue ou endommagée : \_\_\_\_\_

## Code d'éthique des utilisateurs du lac Sergent

Le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

En ayant accès et en naviguant sur le Lac-Sergent, je suis conscient du privilège qui m'est offert. C'est pourquoi je m'engage à respecter les règles suivantes et à me conformer aux lois fédérale et provinciale sur la navigation et la protection des rives et des cours d'eau. Je m'engage aussi à informer et faire ce qui est en mon pouvoir pour faire respecter ces règles par mes invités et membres de ma famille.

- 1- Je prends connaissance des règlements municipaux, de la carte de navigation et de leurs mises à jour publiés sur le site de la Ville et je les respecte;
- 2- J'ai ma carte de conducteur de plaisance si je conduis une embarcation qui l'exige;
- 3- Je ne conduis pas en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues;
- 4- Je m'assure de laver mon embarcation avant la mise à l'eau et à sa sortie du lac pour éviter la propagation des plantes aquatiques envahissantes qui nuisent à la santé des plans d'eau;
- 5- Je ne jeterai pas de déchets, d'objets, de liquides ou des eaux usées dans le Lac ni sur ses rives;

### Circulation sur le Lac-Sergent

- 6- Je traverse ou circule dans la zone protégée par les bouées à une vitesse permettant de minimiser le brassage des sédiments en zone peu profonde;
- 7- Je respecte la limite de vitesse indiquée sur les bouées;
- 8- En toute situation, à moins de 30 mètres de la rive, je navigue à une vitesse maximale de 10 km/heure

pour éviter le brassage des sédiments et limiter l'érosion causée par les vagues;

- 9- Par mon comportement, je m'engage à favoriser la sécurité des nageurs et des activités non motorisées;
- 10- Je n'ancre pas mon embarcation sur les bouées ou leurs attaches;
- 11- Je respecte le couloir bordé par des bouées blanches quand des activités du club de canoë-kayak y sont tenues;
- 12- En zone profonde, je limite ma vitesse à 55 km/heure dans les zones plus éloignées;
- 13- Je ne fais pas de sport tracté comme le ski nautique dans les zones délimitées par les bouées;
- 14- J'accorde priorité aux embarcations sans moteur et aux nageurs et je demeure à une distance sécuritaire;

### Le bruit

- 15- Avant 9h00 et après 20h00, je limite les sources de bruit à celui du moteur qui doit être à basse vitesse.
- 16- L'utilisation d'un système de son à volume élevé est à proscrire en tout temps;

### La pêche

- 17- Je me conforme aux lois et règlements sur la pêche sportive et je m'engage à les faire respecter à mes invités;
- 18- En aucun temps, je lance ma ligne près d'une bouée, car elle peut s'emmêler et devenir un piège potentiel lors des activités d'installation et de remisage des bouées.

Pour l'obtention d'un permis fédéral d'embarcation de plaisance :

Transports Canada : 1-866-995-9737 ou [http://www.tc.gc.ca/wwwdocs/Forms/84-0172F\\_1204-05\\_F.pdf](http://www.tc.gc.ca/wwwdocs/Forms/84-0172F_1204-05_F.pdf)

- ✓ J'atteste que les informations incluses dans ce formulaire sont véridiques
- ✓ Je m'engage à respecter le code d'éthique des utilisateurs de lac Sergent.

Signé à        ce       

Signature       

#### VILLE DE LAC-SERGENT

Administration générale

1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent  
(Québec) G0A 2J0 Téléphone : 418 875-4854

Courriel : [direction@villelacsergent.com](mailto:direction@villelacsergent.com)